

« Dessine moi Montcarra »

Règlement du Concours de dessin – Journée du patrimoine 2024
Association Nature et Patrimoine de Montcarra

1) Objectif du concours

Dans le cadre des Journées du patrimoine, organisées les 21 et 22 septembre 2024, l'Association Nature et Patrimoine de Montcarra, organise un concours de dessin, ouvert aux enfants et aux adultes sur le thème « Dessine moi Montcarra ».

Tous les dessins qui seront réalisés dans le cadre du présent concours seront exposés le dimanche 22 septembre 2024 dans la salle polyvalente de Montcarra.

Les visiteurs de cette journée pourront voter pour élire le plus beau dessin dans chaque catégorie. Les 2 dessins retenus feront gagner un prix à leur auteur, ces dessins seront publiés sur le site internet de l'association et éventuellement dans le bulletin municipal.

2) Qui peut participer

Le concours est ouvert à 2 catégories :

- les enfants âgés de 6 à 15 ans
- les adolescents et adultes de plus de 15 ans.

3) Date du concours

Les dessins devront parvenir au plus tard le vendredi 20 septembre 2024 à 18h à la Mairie de Montcarra.

Les œuvres seront exposés la journée du dimanche 22 septembre 2024 dans la salle polyvalente de Montcarra (9h30 à 12h30 et 14h à 17h30).

Les prix seront remis en fin de soirée à 17h30 dans cette même salle.

4) Comment participer

Les dessinateurs doivent produire un dessin répondant au sujet du concours « Dessine moi Montcarra » et répondre aux conditions suivantes :

- le dessin doit être réalisé sur un format maximum A4 (21x29,7) .
- Le dessin doit être une création personnelle et pas une copie d'œuvre existante.
- Chaque participant est limité à une seule participation.
- Chaque dessin devra avoir au dos écrit d'une façon lisible, le nom, prénom, âge, adresse et un numéro de téléphone du dessinateur.
- Si les auteurs des dessins primés ne sont pas présents lors de la remise des prix, ils seront informés et pourrons le récupérer en mairie de Montcarra.

Les dessins seront numérisés et les originaux restitués à leur propriétaire à la fin de l'exposition.

5) Jury du concours

Les visiteurs participant aux journées du patrimoine seront les jurés de ce concours, ils pourront voter, une unique fois, pour désigner leur dessin préféré dans les 2 catégories.

Les lauréats seront les dessins qui auront récolté le plus de voix.

6) Droit à l'image

L'Association Nature et Patrimoine de Montcarra est libre de disposer des dessins réalisés dans le cadre du concours, de procéder à leur numérisation pour les publier à des vues de communication et à des fins non-commerciales.

Lors de la transmission de leur dessin à l'Association en vue de participer à ce concours, les participants ou responsables légaux acceptent de céder tous leurs droits de propriété intellectuelle. Aucune rémunération ne sera versée au dessinateur ou à ses parents ou responsables légaux au titre de sa participation au concours.

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement.